

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
2 août 2000
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 2 août 2000, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Secrétaire général**

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 1306 (2000) concernant la Sierra Leone que le Conseil de sécurité a adoptée le 5 juillet 2000. Au paragraphe 19 de la résolution, le Conseil m'a prié de procéder à des consultations avec le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1132 (1997), puis de constituer, pour une période initiale de quatre mois à compter de la date d'entrée en fonctions, un groupe d'experts, comprenant cinq membres au maximum, chargé de rassembler des informations au sujet des violations éventuelles des mesures visées au paragraphe 2 de la résolution 1171 (1998), ainsi que des liens entre le commerce des diamants et le commerce des armements et du matériel connexe, et d'examiner si les systèmes de contrôle de la navigation aérienne dans la région étaient adéquats.

En conséquence, après avoir procédé à des consultations avec le Comité, je tiens à vous informer que j'ai nommé les cinq experts suivants :

M. Martin Chungong Ayafor (Cameroun)

M. Ian Smillie (Canada), expert en diamant

M. Johan Peleman (Belgique), expert spécialisé dans les armes et les moyens de transport

M. Harjit Singh Sandhu (Inde), expert en provenance d'INTERPOL

M. Atabou Bodian (Sénégal), expert en provenance de l'Organisation de l'aviation civile internationale.

J'ai également nommé M. Martin Chungong Ayafor (Cameroun) Président du groupe d'experts.

(Signé) Kofi A. **Annan**